



Direction interrégionale OUEST  
Rue Jules Vallès  
BP 49139  
Saint-Jacques-de-la-Lande  
35091 Rennes Cedex 9

Préfecture des Côtes-d'Armor  
Direction des Relations avec les Collectivités Territoriales  
1 Place du Général de Gaulle  
B.P. 2370  
22023 SAINT-BRIEUC

Affaire suivie par : *Catherine Conseil*  
Téléphone : 02 22 51 53 30  
Référence : DIRO/EC 160352 du 18 novembre 2016

Rennes, le 18 novembre 2016

**OBJET : Projet éolien vis-à-vis des radars météorologiques**  
**REF : Votre courrier du 18 novembre 2016**

Madame,

Par courrier en référence, vous avez saisi Météo-France concernant un projet d'installation de parc éolien sur la commune de Plésidy - Tréolan et Kervenou (22). Ce parc éolien se situerait à une distance de 97 kilomètres du radar<sup>1</sup> le plus proche utilisé dans le cadre des missions de sécurité météorologique des personnes et des biens (à savoir le radar de Plabennec).

Cette distance est supérieure à la distance minimale d'éloignement fixée par l'arrêté du 26 août 2011 relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie éolienne. Dès lors, aucune contrainte réglementaire spécifique ne pèse sur ce projet éolien au regard des radars météorologiques, et l'avis de Météo-France n'est pas requis pour sa réalisation.

Je vous prie, Madame, de croire en l'assurance de toute ma considération.

Catherine Conseil

---

<sup>1</sup> ; Les coordonnées géographiques des radars concernés vous sont accessibles depuis l'extranet <http://www.meteo.fr/special/DSO/RADEOL/> (avec le login « radeol » et le mot de passe « !VI-314! »).